



PROCÈS-VERBAL **DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Evelyne MARCHAL, Maire.

Etaient présents (13) : Françoise BARTOLI, Philippe BERRE, Nicole BRUTINOT, Benoit CHATEAU, Frédéric DOUBROFF, Franck FERBER, Jean-Christophe GENTIL, Catherine LASRY-BELIN, Jean-Yves LEFEVRE, Jean-Louis LEPEIGNEUX, Evelyne MARCHAL, Patrice MICHON et Bernard VIGNAUX

Etait absent et représenté (1) : Laurent DUPONT donne procuration à Philippe BERRE

Etait absente excusée (1) : Isabelle BERTHET LE PROVOST

Formant la majorité des membres en exercice.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2025
3. Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2025
4. Vente d'un terrain du lotissement Voie Meunière – LOT 4 à la suite de l'annulation de la précédente offre
5. Achat d'un camion pour les services techniques
6. Travaux d'enfouissement des réseaux Enedis et Télécoms sur une partie de la Rue de la Petite Pâture
7. Modification du règlement et de la convention relative à la location de la salle polyvalente
8. Information des décisions du maire prises
9. Questions diverses

1/ Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, Monsieur Benoit CHATEAU a été élu secrétaire. (Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0)

2/ Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2025

Bernard VIGNAUX demande la modification du point divers « 7.11/ Point SIAEP » comme ceci : « Enfin, Bernard VIGNAUX signale qu'il y a des utilisations interdites de bornes, réservées aux services d'urgence, qui détournent une partie de l'eau et peuvent poser des problèmes de maintenance. Il faut rappeler qu'une première "borne verte" a été installée sur la commune, destinée aux professionnels pour un usage légal de l'eau contrairement aux bornes d'incendie rouges ». Cette demande a été acceptée par l'assemblée.

Le procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité.



3/ Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2025

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité. (Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0)

4/ Vente du terrain LOT 4 du lotissement Voie Meunière suite à l'annulation de la précédente offre

Délibération N° 2026.02.001 (Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération N° 2024.05.024 du 02/05/2024 relative à la fixation des tarifs relatifs à la vente d'une maison et des 4 terrains du lotissement Voie Meunière ;

Vu la Délibération N° 2025.12.043 du 18/12/2025 relative à la vente du terrain LOT 4 du lotissement Voie Meunière ;

Dans le cadre du lotissement Voie Meunière, 4 terrains communaux sont à vendre par la mairie. Lors du conseil municipal en date du 2 mai 2024, le Conseil Municipal avait voté pour ce LOT N°4, un tarif de vente à 133 000,00 €. Mme Le Maire explique à l'assemblée que la commune avait acceptée lors du conseil municipal du 18/12/2025, une offre pour le Lot N°4, d'un montant de 120 000,00 € net vendeur pour la mairie. La commission était de 6 000,00 €. Ce qui faisait une offre FAI (frais d'agence inclus) de 126 000,00 €. Toutefois, cette offre a été annulée par la personne.

De ce fait, Evelyne MARCHAL sollicite de nouveau le conseil car une nouvelle offre a été remise. Pour rappel, il s'agit d'un terrain à bâtir cadastré B5d.821 / B5 N°1616, d'une superficie de 700 m². Elle rappelle que les terrains seront vendus viabilisés, et que les travaux dirigés par l'entreprise COLAS, sont terminés.

Evelyne MARCHAL indique que l'agence OPTIMHOME, mandatée par la mairie, dans le cadre de la vente de ces terrains a donc reçu une nouvelle offre de Mme Marie-Christine JOLY, pour un montant de 122 000,00 € net vendeur pour la mairie. La commission est de 6 000,00 €. Ce qui fait une offre FAI (frais d'agence inclus) de 128 000,00 €.

Au vu de l'ensemble des éléments présentés, Mme Le Maire demande donc au conseil, de se prononcer sur cette proposition d'achat émise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

D'annuler la validation de l'offre de M. BELGHITH Karim, relative au LOT N°4 du lotissement Voie Meunière, votée durant le conseil municipal du 18 décembre 2025, pour un montant de 120 000,00 € net vendeur pour la mairie. La commission était de 6 000,00 €. Ce qui faisait une offre FAI (frais d'agence inclus) de 126 000,00 €.

D'accepter la proposition d'achat de Mme Marie-Christine JOLY, relative au LOT N°4 du lotissement Voie Meunière, terrain à bâtir cadastré B5d.821 / B5 N°1616, d'une superficie de 700 m², pour un montant de 122 000,00 € net vendeur pour la mairie, avec une commission de 6 000,00 €. Ce qui fait une offre FAI (frais d'agence inclus) de 128 000,00 €.

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférents.



5/ Achat d'un camion pour les services techniques

Délibération N° 2026.02.002 (Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame Le Maire informe le Conseil municipal que les services techniques communaux nécessitent l'acquisition d'un nouveau camion benne afin de remplacer le véhicule Ford actuel, devenu vétuste. En effet, le montant des travaux de remise en état serait autour de 4 600 €.

Evelyne MARCHAL propose un achat parmi 4 modèles possibles :

- Choix 1 : PIAGGIO Porter neuf essence à 31 718 € ttc
- Choix 2 : RENAULT Master occasion diesel de 57 000 kms à 29 330 € ttc
- Choix 3 : PEUGEOT Boxer occasion diesel de 2 500 kms à 46 172 € ttc
- Choix 4 : PEUGEOT Boxer neuf électrique à 52 245 € ttc

Mme Le Maire demande à l'assemblée de voter pour se prononcer parmi les 4 choix :

- Choix 1 - Pour : 0
- Choix 2 - Pour : 14
- Choix 3 - Pour : 0
- Choix 4 - Pour : 0

Evelyne MARCHAL précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026, section d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

D'approuver l'acquisition d'un nouveau camion benne pour les services techniques. Il s'agit du modèle RENAULT Master diesel, d'un montant de 29 330 €, sous réserve de sa disponibilité auprès de l'enseigne, auquel cas un modèle similaire sera choisi.

D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition ;

De préciser que la dépense sera imputée au budget 2026, section d'investissement.

6/ Travaux d'enfouissement des réseaux Enedis et Télécoms sur une partie de la Rue de la Petite Pâture

Délibération N° 2026.02.003 (Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Commission travaux du 04/02/2026 ;

La commune d'Hermeray souhaiterait procéder à un enfouissement de réseaux Enedis et Télécoms, sur une partie de la Rue de la Petite Pâture.



Il s'agit d'enlever 4 poteaux Enedis, dont certains sont installés actuellement chez des particuliers, sur des propriétés privées.

Pour cela, la commune a missionné un maître d'œuvre, l'agence ECR Environnement qui a réalisé un appel d'offres. L'opération sera réalisée en coordination avec Enedis pour le réseau électrique, Orange pour le réseau de télécommunications, et le Syndicat d'Energie des Yvelines.

Suite à l'analyse des offres, ECR conclut que l'offre la mieux-disante au regard des critères de la consultation est l'offre de base du candidat LVL.

Après avoir fait l'historique de ce projet, et avoir présenté les 2 offres de LVL et COLAS, la commission travaux confirme les recommandations du maître d'œuvre ECR, et a retenu l'entreprise LVL pour réaliser ces travaux, pour un montant de 38 471,85 € HT. Attention, une partie des travaux sera prise en charge par Orange et Enedis. C'est pourquoi, à ce stade, le montant réel restant à charge de la commune n'est pas encore bien identifiable.

Par ailleurs, la commune devra signer avec Orange, dans un premier temps, une convention cadre option B, qui fixera les obligations de chacune des parties. Dans un second temps, il faudra également signer avec Orange, une convention particulière, qui fixera le coût des travaux et déterminera les coûts attribués à chaque entité.

Mme Le Maire demande donc à l'assemblée de se prononcer sur ce projet de travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

D'approuver le projet d'enfouissement des réseaux Enedis et Télécoms, sur une partie de la Rue de la Petite Pâture.

D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires, et les conventions correspondantes avec les concessionnaires Enedis et Orange, ainsi que le Syndicat départemental d'énergie des Yvelines ;

De prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget communal.

7/ Modification du règlement et de la convention relative à la location de la salle polyvalente

Délibération N° 2026.02.004 (Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération N° 2023.11.051 du 16/11/2023 relative à la fixation des nouveaux tarifs, du règlement et de la convention de location de la salle polyvalente ;

Mme Le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier le règlement et la convention relatifs à la location de la salle polyvalente ;

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau règlement et la convention relatifs à la location de la salle polyvalente, annexés à la présente délibération.



8/ Information des décisions du maire prises

Mme Le Maire présente à l'assemblée, l'ensemble des décisions du maire, qui ont été prises depuis le dernier conseil municipal du 18/12/2025, à savoir :

- N° 2026.01.001 - Etreennes de la Factrice
- N° 2026.01.002 - Souscription d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel de 100 000 €

Evelyne MARCHAL rappelle que chaque décision du maire est présentée au contrôle de légalité. Par ailleurs, ces actes sont consultables en mairie et affichés durant 2 mois.

9/ Questions diverses

9.1/ Plan de prévention des risques inondations

Jean-Yves LEFEVRE souhaite revenir sur la réunion qui s'est tenue en présence des 2 sous-préfets des Yvelines et d'Eure-et-Loir, dans le cadre de la future mise en place d'un Plan de prévention des risques inondations. Cette analyse réalisée par un bureau d'études, a pour objectif de définir l'ensemble des risques inondations sur le territoire. Cette étude est réalisée sur les deux départements, et devrait s'achever en février 2027. A la suite de cela, ce Plan s'imposera au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune en actant ces contraintes plus précisément. Aujourd'hui, il ne s'agit que de conseils donnés par la commune, avec une localisation globale de ces risques. Grâce à ce Plan, et son intégration dans le PLU, les zones inondables seront identifiées de façon plus précise par parcelles. Cela va donc devenir plus restrictif, et sera opposable aux acquéreurs. Par ailleurs, une étude complémentaire permettra de relever l'impact de l'eau de ruissellement.

9.2/ Aide exceptionnelle du Département suite aux inondations de l'automne 2024

Philippe BERRE revient sur le programme d'aide exceptionnelle du Conseil Département des Yvelines, suite aux inondations de l'automne 2024. L'enveloppe allouée s'élève à 427 000 € pour 14 communes, dont Hermeray. En effet, la commune va percevoir une subvention de 37 200 €, dans le cadre de travaux de réfection de chaussées sur diverses rues, pour un montant total de dépenses s'élevant à 53 143 € HT.

9.3/ Remerciements de Mme Le Maire

Les prochaines élections de mars approchant, ce conseil municipal marquait la dernière réunion de cette mandature 2020-2026. C'est pourquoi, Evelyne MARCHAL tenait à remercier l'ensemble de son équipe municipale pour l'ensemble des actions menées, et pour l'esprit constructif et courtois, dans l'intérêt général, qui a régné pendant ces 6 années. Elle a tenu à remercier particulièrement ses adjoints très présents dans la gestion des affaires courantes du quotidien.



Commune d'Hermeray

République Française – Département des Yvelines – Arrondissement et Canton de Rambouillet

Rien n'étant plus à l'ordre du jour. La séance s'est levée à 18h45.

Benoit CHATEAU

Secrétaire de séance

Evelyne MARCHAL

Maire

